

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Aux créanciers de Flightlease AG en
liquidation concordataire

Küsnacht, avril 2010 WuK/fee

DR. WERNER WENGER 1)
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI 1)
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. DIETER GRÄNICHER 1)
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GÜTMANS, LL.M. 1)
PETER SAHLI 2) 10)
DR. THOMAS WETZEL 5)
DR. MARC RUSSENBERGER
DR. MARC NATER, LL.M.
ALAIN LACHAPPELLE 7) 10)
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM 5)
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. PHILIPPE NORDMANN, LL.M.
PD DR. PETER REETZ 5)
SUZANNE ECKERT
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
DR. DAVID DUSSY
AYESHA CURMALLY 1) 4)
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
DR. REGULA HINDERLING 6)
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER WIESLI
DR. MAURICE COURVOISIER, LL.M.
DR. RETO VONZUN, LL.M.
CRISTINA SOLO DE ZAIDÍVAR
DANIEL TOBLER 2) 10)
DR. ROLAND BURKHALTER
PETER ENDERLI 9) 10)
DR. BLAISE CARRON, LL.M.
DR. OLIVER KÜNZLER
ANDREA SPÄTH
THOMAS SCHÄR, LL.M.
DR. GAUDENZ SCHWITTER
KARIN GRAF, LL.M.
NICOLÁS ARIAS 7) 8) 10)
VIVIANE BURKHARDT
LUDWIG FURGER 8) 10)
MILENA MÜNST BURGER, LL.M.
PLACIDUS PLATTNER
ROBERT FRHR. VON ROSEN 3)
CORINNE TAUFER-LAFFER
YVES CRON
STEFAN BOSSART
DR. PHILIPP HÄSLER
MARCO KAMBER
ANDRÉ EQUÉY
FRANZISKA RHINER
MARTIN BERCHTOLD
VANESSA SCHMIDT, LL.M.
ANNETTE DALCHER
DOMINIK LEIMGRUBER
CHRISTOPH PREG
JÖRG HÜCHTING 10)
EVA SENN
MANUEL MOHLER
STEFAN FINK
KONSULENTEN
PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
ANDRÉAS MAESCHI
PROF. DR. MARC-ANDRÉ RENOLD
DR. JÜRIG RIEBEN
STEPHAN WERTHMÜLLER 7) 10)

WWW.WENGER-PLATTNER.CH

**Flightlease AG en liquidation concordataire;
Circulaire n° 13**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease AG depuis avril 2009, ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le 1^{er} mars 2010, le liquidateur a présenté au juge du concordat du Tribunal de district de Bülach son 7^e rapport d'activité pour l'année 2009 après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 12 mai 2010, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Christian Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DÉROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité du liquidateur

L'activité du liquidateur au cours de l'année écoulée s'est concentrée sur la conduite du procès en contestation de l'état de collocation engagé par Swissair Schweizerische Luftverkehr- Aktiengesellschaft en

BASEL: AESCHENVORSTADT 55, CH-4010 BASEL, TELEFON +41 (0)61 279 70 00, TELEFAX +41 (0)61 279 70 01
BERN: JUNGFRAUSTRASSE 1, CH-3000 BERN 6, TELEFON +41 (0)31 357 00 00, TELEFAX +41 (0)31 357 00 01
GENÈVE: 11, RUE DU GÉNÉRAL DUFOUR, 1204 GENÈVE, TELEFON +41 (0)22 800 32 70, TELEFAX +41 (0)22 800 32 71

ALLE ANWÄLTE SIND AN IHREM STANDORT IM ANWALTSREGISTER BZW. IN DER EU/EFTA ANWALTSLISTE EINGETRAGEN
1) AUCH NOTAR IN BASEL 2) INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT 3) DEUTSCHER RECHTSANWALT 4) FACHANWÄLTIN SAV ERBRECHT
5) FACHANWALT SAV BAU- UND IMMOBILIENRECHT 6) FACHANWÄLTIN SAV ARBEITSRECHT 7) DIPL. STEUEREXPERTE
8) DIPL. WIRTSCHAFTSPRÜFER 9) Eidg. Dipl. IMMOBILIENREUHÄNDER 10) ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

liquidation concordataire («Swissair»), la conduite du procès en responsabilité dans l'affaire Cash-Pool et la réalisation du versement du deuxième acompte.

2. Activité de la commission des créanciers

Durant l'année 2009, la commission des créanciers ne s'est pas réunie. Lors d'une conférence téléphonique, elle a statué sur une demande du liquidateur relative au règlement du procès en contestation de l'état de collocation engagé par Swissair.

III. ÉTAT DE LA FORTUNE DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DÉCEMBRE 2009

1. Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2009. Cet état recense les actifs de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2009, en l'état actuel de nos connaissances.

2. Actifs

Pour l'essentiel, *les actifs non encore réalisés* sont toujours constitués de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair ainsi que de participations détenues par Flightlease AG. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ont été mentionnées pour mémoire.

3. Dettes de la masse

Le poste *créanciers concordataires* au 31 décembre 2009 concerne des frais occasionnés au cours de la liquidation concordataire.

Provisions pour acomptes: L'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2009 comprend une provision pour le premier acompte de CHF 15 675 218. Sur ce montant, CHF 3 957 concernent des paiements au sujet desquels les créanciers n'ont pas encore communiqué leurs instructions au liquidateur et CHF 1 311 467 se

rappellent à des paiements d'acompte relatifs à des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Le solde de CHF 14 359 794 de la provision est destiné aux créances différées.

Pour le deuxième acompte, dans l'état de liquidation au 31 décembre 2009, une provision d'un montant de CHF 21 198 549 a été enregistrée. Sur ce montant, CHF 682 875 concernent des paiements au sujet desquels les créanciers n'ont pas encore communiqué leurs instructions au liquidateur et CHF 1 836 054 se rapportent à des paiements d'acompte relatifs à des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Le solde de CHF 18 679 620 de la provision est destiné aux créances différées.

La provision constituée permet de garantir le montant maximal des deux acomptes pour toutes les créances non encore réglées.

4. Créances concordataires

La présentation de la procédure de collocation (annexe) indique en détail pour quel montant et dans quelle classe les créances ont été annoncées, admises ou définitivement écartées, et lesquelles sont en litige (actions en contestation de l'état de collocation) ou en attente d'une décision de collocation. En rapport avec la décision concernant les créances différées, les montants des créances sont encore susceptibles d'évoluer dans toutes les classes.

1^{re} classe: La décision de collocation concernant les créances annoncées par un membre du management de Flightlease AG pour un total de CHF 1 017 208 continue d'être différée.

3^e classe: A l'été 2009, l'unique action en contestation de l'état de collocation encore pendante de Swissair portant sur une créance de CHF 109 932 705,38 a pu être réglée par une transaction sur l'apurement de créances invoquées réciproquement. Swissair a retiré son action sur la base de la transaction. Est également différée la décision de collocation relative aux créances annoncées par SAirGroup et portant sur un montant de CHF 533 703 428,09.

5. Dividende concordataire estimatif

La réalisation des actifs est, pour l'essentiel, achevée. La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2009. Seul le succès d'actions visant à faire valoir des prétentions en matière de responsabilité permettra désormais d'améliorer de manière significative le niveau des actifs. Compte tenu de la complexité de la situation, il n'est cependant pas encore possible, à l'heure actuelle, d'apprécier l'issue financière des actions en responsabilité pendantes ou qui vont encore être éventuellement introduites.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximum s'établira à 9,6%, à condition que les créances différées soient écartées. Si, en revanche, les créances différées sont reconnues, le dividende minimum s'élèvera à 7,4%. Le versement de deux acomptes a d'ores et déjà permis de distribuer 6%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel variera donc entre 1,4% et 3,6%.

IV. RÉALISATION DES ACTIFS

1. Généralités

Au cours de la période sous revue, le liquidateur a pu réaliser des actifs d'un montant de CHF 971 567.

2. Liquidation de Flightlease (Netherlands) B.V.

Flightlease (Netherlands) B.V. a été fondée le 17 juillet 1996 comme filiale à 100% de Flightlease AG dont le siège est à Amsterdam. Son objectif était la réalisation de transactions de leasing financier. C'est dans ce contexte que Flightlease (Netherlands) B.V. a acquis un avion de type Boeing 737-2A9 et l'a mis en leasing auprès d'un tiers. Cette transaction de leasing a été résiliée au cours de l'année 2000 et l'avion a été vendu. A partir de cette date, Flightlease (Netherlands) B.V. n'a plus exercé aucune activité commerciale de façon active. Flightlease (Netherlands) B.V. a accordé un prêt de CHF 3 800 000 à Flightlease AG, au taux de 6,5%, à partir des liquidités disponibles.

Dans le cadre de la procédure du sursis concordataire par l'intermédiaire de Flightlease AG, Flightlease (Netherlands) B.V. a annoncé ses créances résultant du prêt de CHF 3 800 000, les intérêts jusqu'au 5 octobre 2001 en sus pour un montant de CHF 174 850,68.

Le 22 mai 2006, Flightlease (Netherlands) B.V. a été placée en liquidation. Dans le cadre de la procédure de liquidation, il s'agissait en premier lieu d'éclaircir des questions fiscales dans le cadre de l'octroi du prêt à Flightlease AG. Après de longues négociations avec les autorités fiscales néerlandaises, une solution a pu être trouvée en 2009 et la procédure de liquidation de Flightlease (Netherlands) B.V. a été clôturée. De la liquidation, Flightlease AG a obtenu, comme produit de liquidation, d'une part, un paiement de CHF 104 113. D'autre part, Flightlease (Netherlands) B.V. a cédé sa créance envers Flightlease AG résultant du prêt, à cette dernière. Du fait de la confusion entre créancière et débitrice, la dette de Flightlease AG s'est éteinte. La décision de collocation relative aux créances, annoncées par Flightlease (Netherlands) B.V. et issues du prêt, avait été différée lors du dépôt de l'état de collocation. Avec la disparition de la créance issue du prêt contracté, cette décision est devenue caduque. Les créances différées ont ainsi été réduites de CHF 3 974 850,68.

La liquidation de Flightlease (Netherlands) B.V. est par conséquent achevée.

V. PROCÉDURE VISANT A FAIRE VALOIR DES PRETENTIONS EN RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de l'action portant sur environ CHF 63 millions, intentée le 11 novembre 2005 par Flightlease AG devant le Tribunal de district de Bülach, contre divers anciens organes (cf. circulaires n^{os} 5, 7 et 12), les défendeurs ont présenté leur duplique fin mars 2009. Le 6 juillet 2009, une audience en conciliation a eu lieu. Celle-ci n'a pas abouti. Le délai dont disposent les parties pour compléter leurs affirmations court actuellement.

Suite à l'audience du 6 juillet 2009, des négociations transactionnelles ont été engagées avec Lukas Knecht, ancien responsable financier de

Flightlease AG. Les négociations ont finalement pu être conclues par une transaction dont le contenu est le suivant:

- Lukas Knecht paye CHF 100 000 à Flightlease AG et renonce aux créances privilégiées annoncées par lui en 1^{re} classe auprès de Flightlease AG et portant sur un total de CHF 333 181,68.
- Flightlease AG retire la plainte à l'encontre de Lukas Knecht.
- Les frais judiciaires sont supportés pour moitié par chacune des parties. Les parties renoncent réciproquement à une indemnité à titre de dépens.
- A l'exécution de la transaction, les parties déclarent leurs prétentions réglées, pour solde de tout compte.
- La transaction ne produit ses effets qu'entre Lukas Knecht et Flightlease AG. Lukas Knecht est conscient du fait que Flightlease AG poursuit son action à l'encontre des autres défendeurs et que d'éventuelles créances de recours de ces défendeurs peuvent exister à son encontre.

Au vu de la position de Lukas Knecht au sein de Flightlease AG et du groupe Swissair, ainsi que de la situation financière que celui-ci a exposée, le liquidateur et la commission des créanciers en sont venus à la conclusion que cette transaction a permis d'atteindre un bon résultat.

La commission des créanciers a approuvé cette transaction qui a été entre-temps exécutée.

VI. SUITE PRÉVUE DE LA PROCÉDURE

La suite de la procédure sera consacrée au règlement de l'état de collocation et à la liquidation des derniers actifs. L'essentiel de l'activité des organes de liquidation portera sur la poursuite des prétentions en responsabilité. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'apprécier le temps nécessaire au règlement de cet aspect.

Il est prévu d'informer les créanciers des événements importants au fur et à mesure de la procédure par voie de circulaire. Des informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2011.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

- Annexes:
- Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2009
 - Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG en liquidation concordataire

www.liquidator-swissair.ch

Hotline Flightlease AG en liquidation concordataire

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

	31.12.2009	31.12.2008	Variation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
UBS CHF 803.530.01B	42'319	19'391	22'928
ZKB CHF 1100-0974.031	63'295'484	3'208'004	60'087'480
Credit Suisse CHF 818720-81	11'979	12'033	-54
Dépôts à terme	0	133'000'000	-133'000'000
Total des liquidités	63'349'782	136'239'428	-72'889'646
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	600'352	844'729	-244'377
Créances sur des tiers	3'933'859	3'933'611	248
Avances sur frais de justice	5'545'250	0	5'545'250
Participations	0	3	-3
Mobilier, pièces de rechange	0	1	-1
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	0	0	
Total des positions de liquidation	10'079'461	4'778'344	5'301'117
TOTAL DES ACTIFS	73'429'243	141'017'772	-67'588'529
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	5'790	327'528	-321'738
Provision 1er acompte	15'675'218	18'856'088	-3'180'870
Provision 2ième acompte	21'198'549	0	21'198'549
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0
Total des dettes de la masse	38'879'557	21'183'616	17'695'941
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	34'549'686	119'834'156	-85'284'470

Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG

Catégorie	Annoncées		Dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %				
	CHF		Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Ecartées définitivement	Acomptes	Dividende futur		Total	
			CHF	CHF	CHF	CHF		minimal	maximal	minimal	maximal
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	97'919'713.91	1'258'541.66	1'258'541.66	-	1'017'208.00	95'643'964.25	100%	-	-	100%	100%
2ème classe	16'003.45	16'003.45	16'003.45	-	-	-	100%	-	-	100%	100%
3ème classe ¹⁾	18'776'586'367.25	1'941'502'511.39	1'941'502'511.39	-	533'703'428.09	16'301'380'427.77	6.00%	1.4%	3.6%	7.4%	9.6%
Total des créances concordataires	18'874'522'084.61	1'942'777'056.50	1'942'777'056.50	-	534'720'636.09	16'397'024'392.02					